

Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine

Insee Première • n° 2008 • Août 2024



À la suite de l'actualisation des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) au 1^{er} janvier 2024, il y a désormais 1 362 QPV en France métropolitaine, localisés sur l'ensemble des départements mais répartis de façon très hétérogène sur le territoire. Représentant 8 % de la population, les 5,3 millions d'habitants des QPV diffèrent des habitants des environnements urbains voisins de ces quartiers selon plusieurs caractéristiques. Ils sont plus jeunes : ils ont 35 ans en moyenne, contre 41 ans dans les environnements urbains. Les ménages y sont plus souvent constitués de familles monoparentales (un ménage sur six, contre un sur dix dans les environnements urbains), tandis que les couples sans enfant y sont moins présents. Les ménages des QPV sont très majoritairement locataires, le plus souvent d'un logement social, et résident davantage dans des logements suroccupés. Enfin, les habitants de ces quartiers, par définition plus modestes que dans leur environnement urbain, ont un niveau de diplôme plus faible et sont confrontés à une plus grande précarité sur le marché du travail.

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires infra-urbains appelés « Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville » (QPV) ► **encadré**. Ces quartiers sont caractérisés par un écart de développement économique et social marqué avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés ; ils sont définis par le revenu médian de leurs habitants par **unité de consommation**, plus faible que dans le reste des unités urbaines environnantes.

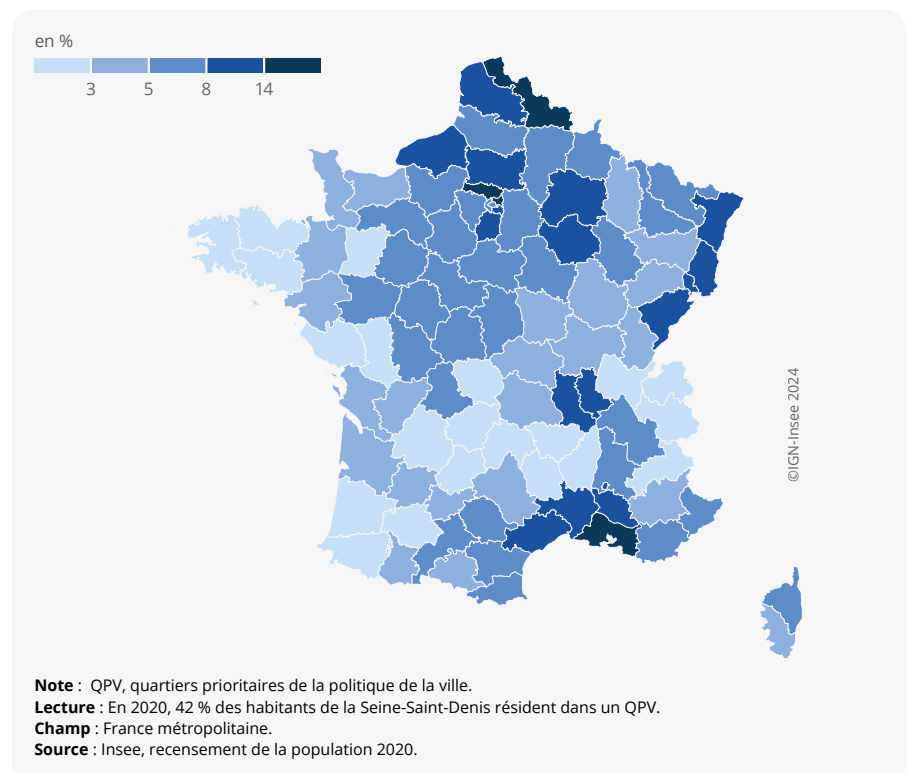
Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été créés par la loi Lamy de 2014. Le périmètre des QPV de France métropolitaine a été actualisé pour la première fois en 2024 ; en Outre-mer, les périmètres seront mis à jour en 2025. 1 362 quartiers en France métropolitaine bénéficient ainsi de la politique de la ville au 1^{er} janvier 2024, contre 1 296 sur la période précédente (2014-2023). En 2024, les QPV se répartissent désormais sur tous les départements de France métropolitaine, avec en moyenne 14 QPV par département. La répartition des quartiers est cependant hétérogène sur le territoire, allant d'un seul QPV dans plusieurs départements (les Hautes-Alpes, le Cantal, la Creuse, le Gers, le Lot et la Lozère) à 94 QPV dans le Nord.

5,3 millions de personnes vivent dans un quartier prioritaire de France métropolitaine délimité selon le nouveau zonage de 2024, soit 8 % de la population,

contre 7 % dans les anciens QPV. Si les QPV comptent en moyenne 3 900 habitants, 90 % d'entre eux en ont moins de 7 570, et les 10 % restants regroupent 2,13 millions de personnes. Parmi les 137 QPV les plus peuplés comptant plus de 7 570 habitants, 57 se trouvent dans l'aire d'attraction de la ville de Paris et 58 appartiennent à une

unité urbaine de plus de 200 000 habitants hors Paris. La Seine-Saint-Denis est, de loin, le département où la part d'habitants concernés par la géographie prioritaire est la plus élevée : 42 % de ses habitants résident dans un QPV ► **figure 1** ; ce département abrite d'ailleurs le QPV le plus peuplé (132 500 habitants),

► 1. Part de la population résidant en QPV en 2020



celui-ci s'étendant sur les communes d'Aubervilliers, La Courneuve et Saint-Denis. Vient ensuite le Val-d'Oise, où 18 % des habitants vivent en QPV. À l'opposé, environ 1 % des habitants du Lot, de la Haute-Loire, de la Vendée et des Hautes-Alpes vivent en QPV.

La population des QPV est plus jeune que celle de leurs environnements urbains

Les habitants des QPV ont en moyenne 35 ans, contre 41 ans dans les environnements urbains, c'est-à-dire le reste de l'unité urbaine dans laquelle se situe le QPV ► **figure 2**. Ainsi, 39 % des habitants des QPV ont moins de 25 ans, contre 30 % dans les environnements urbains. À l'inverse, la part des personnes de 60 ans ou plus y est plus faible : 18 %, contre 26 % dans les environnements urbains.

Les personnes étrangères et immigrées représentent respectivement 23 % et 28 % de la population des QPV. Ces parts sont 2,8 et 2,5 fois plus élevées que dans les environnements urbains.

Dans les QPV comme dans les environnements urbains, quatre ménages sur dix sont des personnes vivant seules. Dans les QPV, ces personnes seules sont moins jeunes : 12 % ont entre 20 et 29 ans, contre 18 % dans les environnements urbains. Cette moindre proportion de jeunes parmi les personnes seules peut notamment s'expliquer par une décohérence familiale moins forte en QPV. En effet, 37 % des jeunes de 20 à 29 ans vivent chez leurs parents en QPV, contre 27 % dans les environnements urbains.

Un ménage sur six résidant dans un QPV est une famille monoparentale

La proportion de familles monoparentales en QPV est près de deux fois plus élevée que dans les environnements urbains : 17 % contre 9 % ► **figure 3**. Dans neuf cas sur dix, une femme est à la tête de la famille monoparentale. À l'inverse, les couples sans enfant sont 1,9 fois moins nombreux dans les QPV, tandis que les couples avec enfants sont présents dans des proportions similaires (24 % des ménages en QPV et 22 % dans les environnements urbains). Les ménages dont la personne de référence est étrangère sont plus souvent des couples avec enfants (37 %) et moins souvent des familles monoparentales (14 %).

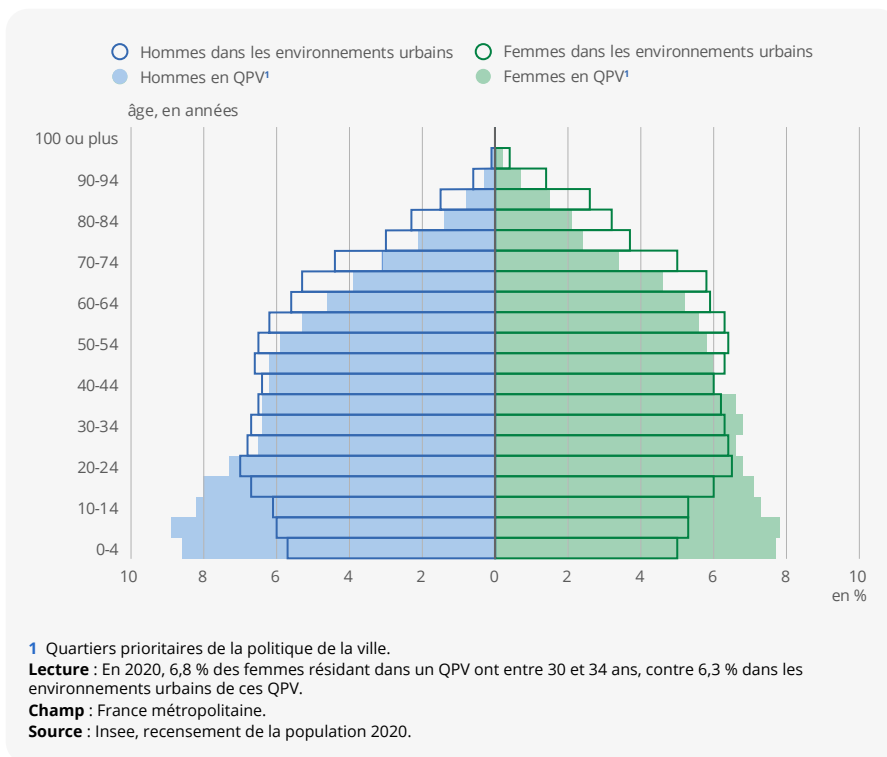
Dans les QPV, quatre familles avec enfants sur dix ont un seul enfant, contre cinq sur

► Encadré - Les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville avant 2024

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été créés par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Jusqu'en 2023, la France métropolitaine comptait 1 296 quartiers prioritaires, dans 754 communes. La géographie prioritaire était présente dans tous les départements, à l'exception de la Lozère. En France métropolitaine, un département comptait en moyenne 14 QPV, avec au minimum 1 QPV dans plusieurs départements (les Hautes-Alpes, le Cantal, la Creuse, le Gers, le Lot) et au maximum 91 dans le Nord. Au 1^{er} janvier 2024, la liste et les contours des QPV ont été mis à jour pour la France métropolitaine, aboutissant à 1 362 quartiers prioritaires en France métropolitaine dans 776 communes et désormais tous les départements. Parmi eux, une large majorité (neuf QPV sur dix) sont issus de la liste des anciens QPV, avec un contour similaire ou modifié, tandis qu'une centaine de nouveaux QPV ont été créés. Seuls une cinquantaine de QPV sont intégralement sortis de la géographie prioritaire.

Les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte) comprennent 140 QPV (zonage de 2014 toujours en vigueur), avec 7 QPV en Martinique et jusqu'à 49 à La Réunion. De plus, 78 QPV sont recensés dans les collectivités d'outre-mer : 76 en Polynésie française et 2 à Saint-Martin. La mise à jour des QPV dans les territoires d'outre-mer s'effectuera en 2025.

► 2. Répartition par âge et sexe des habitants des QPV et des environnements urbains en 2020



dix dans les environnements urbains. À l'inverse, 26 % des familles avec enfants ont 3 ou 4 enfants, contre 15 % dans les environnements urbains. Cette plus forte présence des familles nombreuses contribue à expliquer la part élevée de jeunes de moins de 25 ans en QPV.

La suroccupation des logements est nettement plus fréquente dans les QPV

Les habitants des QPV louent leur résidence principale dans 85 % des cas, soit 1,9 fois plus souvent que dans les environnements urbains. Neuf habitants

sur dix vivent en appartement, ce qui n'est le cas que de six habitants des environnements urbains sur dix. En lien avec leur plus forte précarité, 62 % des ménages vivant dans les QPV déclarent occuper un logement appartenant à un organisme HLM, contre 14 % dans les environnements urbains.

En QPV, un ménage sur sept habite un logement suroccupé, soit 2,5 fois plus que dans les environnements urbains. La **suroccupation** plus marquée en QPV peut s'expliquer à la fois par moins de pièces par logement (3,2 pièces en moyenne en QPV, contre 3,6 dans les environnements urbains) et

d'avantage de personnes par ménage (2,4 personnes en moyenne par ménage en QPV, contre 2,1).

Un quart des couples avec enfants en QPV vivent dans un logement suroccupé, soit 2,8 fois plus que dans les environnements urbains. Si 43 % des familles nombreuses (ayant 3 enfants ou plus) et 54 % des

ménages complexes avec noyau familial vivent dans un logement suroccupé, soit respectivement 1,9 et 1,7 fois plus que dans les environnements urbains, ce n'est le cas que de 3 % des couples sans enfant. Enfin, 23 % des familles monoparentales habitent un logement suroccupé, soit 1,4 fois plus que dans les environnements urbains.

La population des QPV est moins diplômée et moins présente sur le marché de l'emploi

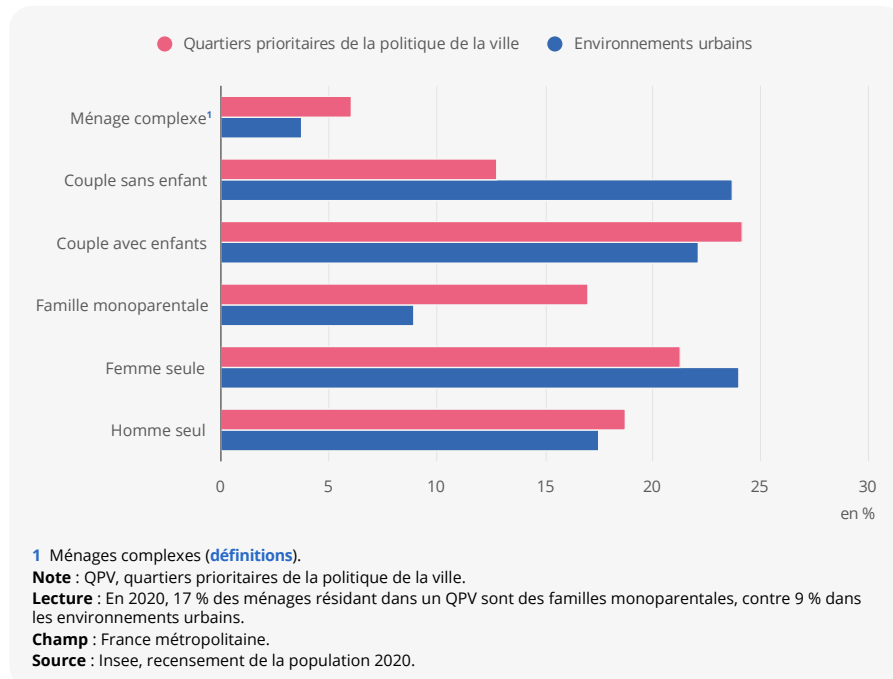
Les habitants des QPV sont en moyenne moins diplômés : 44 % déclarent n'avoir aucun diplôme, contre 23 % des habitants des environnements urbains. À l'inverse, seuls 17 % d'entre eux disent avoir un diplôme de niveau bac+2 ou supérieur, contre 39 % de la population des environnements urbains.

Parmi les personnes déclarant un diplôme inférieur au baccalauréat, les différences de qualification entre les hommes et les femmes sont moins marquées en QPV que dans les environnements urbains. Dans les environnements urbains, les hommes sont plus souvent titulaires d'un diplôme qualifiant et moins souvent sans diplôme : 24 % des hommes déclarent un niveau CAP/BEP et 21 % se déclarent sans diplôme, contre respectivement 18 % et 25 % chez les femmes. C'est également le cas dans les QPV, mais les hommes comme les femmes se déclarent plus souvent sans diplôme que titulaires d'un CAP/BEP : 27 % des hommes vivant en QPV déclarent un niveau CAP/BEP, et 41 % se déclarent sans diplôme ; 21 % des femmes en QPV déclarent être titulaires d'un CAP/BEP et 46 % être sans diplôme. Parmi les personnes déclarant un diplôme du baccalauréat ou plus, hommes et femmes sont diplômés dans les mêmes proportions, en QPV comme dans les environnements urbains.

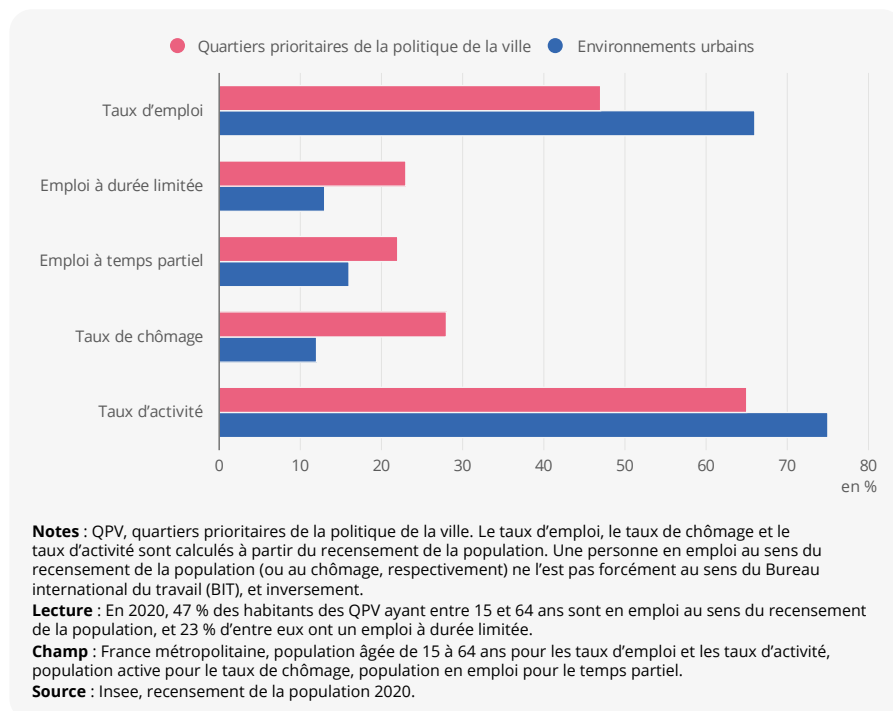
Dans les QPV, la scolarisation des jeunes est moins fréquente, en lien avec des sorties plus précoces du système éducatif : seuls 60 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont scolarisés, contre 70 % dans les environnements urbains. Les femmes de 15 à 24 ans sont plus souvent en études que les jeunes hommes, en QPV (62 % contre 58 %) comme dans les environnements urbains (72 % contre 67 %). Plus d'un quart des jeunes âgés de 16 à 25 ans en QPV ne sont ni en emploi ni en études, soit deux fois plus que les habitants du même âge des environnements urbains.

La moindre qualification des habitants des QPV se répercute sur le marché de l'emploi. Le **taux d'emploi au sens du recensement de la population** y est nettement plus faible que dans les environnements urbains ► **figure 4**. En effet, moins de la moitié des habitants des QPV disent occuper un emploi, contre les deux tiers des habitants des environnements urbains. Le taux d'emploi est encore plus faible pour les femmes et les étrangers dans les QPV (environ 40 %). Ce taux d'emploi plus bas en QPV découle d'une part, d'un taux de chômage au sens du recensement de la population 2,3 fois

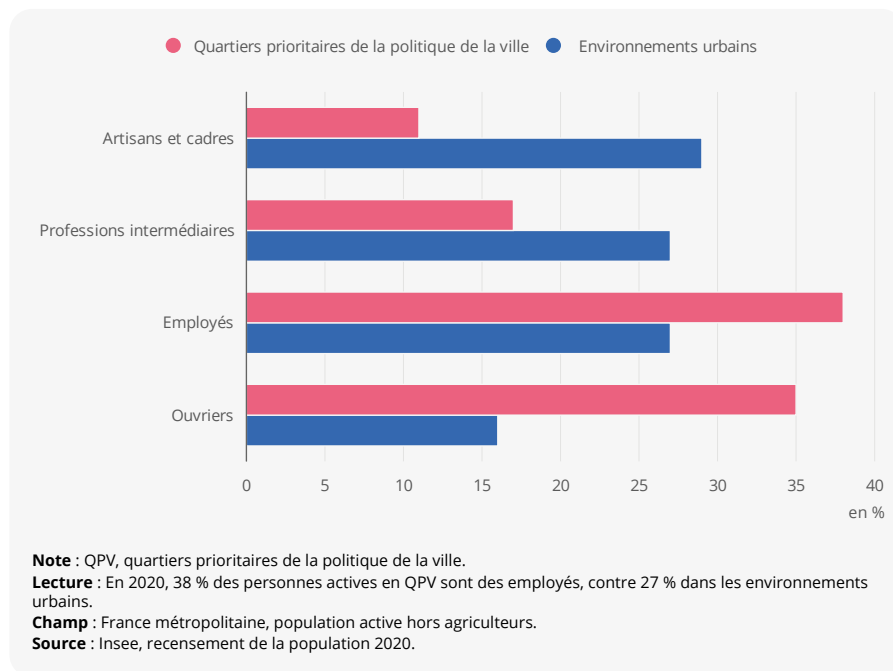
► 3. Structure familiale des ménages en QPV et dans leurs environnements urbains en 2020



► 4. Situation sur le marché du travail des habitants des QPV et des environnements urbains en 2020



► 5. Catégorie socioprofessionnelle des personnes actives dans les QPV et les environnements urbains en 2020



plus élevé que dans les environnements urbains, et d'autre part, d'un taux d'activité moindre : deux personnes sur trois sont actives dans les QPV, contre trois sur quatre dans les environnements urbains. Par ailleurs, lorsque les habitants des QPV sont en emploi, leur situation sur le marché du travail est plus précaire que celle des habitants des environnements urbains : 23 % des habitants des QPV en emploi ont un contrat à durée limitée, contre 13 % dans les environnements urbains.

Les catégories socioprofessionnelles de l'emploi actuel des habitants des QPV, ou du dernier emploi occupé pour les personnes au chômage, diffèrent également : 38 % d'entre eux sont des employés et 35 % des ouvriers, contre seulement 27 % et 16 % des habitants des environnements urbains ► **figure 5**. Au contraire, la part d'artisans et de cadres est plus faible dans les QPV : 11 %, contre 29 % dans les environnements urbains. ●

Clément Cohen, Aurélie Potin-Finette (Insee)

► Définitions

Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'**unités de consommation (UC)**. Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont construites en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM) d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

L'**environnement urbain** est le reste de l'unité urbaine dans laquelle se situe un QPV.

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées Françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas des immigrés. Certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restant étrangers. Un individu continue à être immigré même s'il acquiert la nationalité française.

La **suroccupation** des logements est mesurée en rapportant la composition du ménage au nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé lorsqu'il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale » fondée sur une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus, et pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans et une pièce par enfant sinon.

Un **ménage complexe** est un ménage qui n'est pas composé exclusivement soit d'une seule personne, soit d'une seule famille (couple avec ou sans enfants, famille monoparentale). Un ménage complexe avec noyau familial est un ménage constitué d'au moins une famille, avec ou sans enfants, et d'au moins une autre personne, qui peut appartenir ou non à une autre famille. Un ménage complexe sans noyau familial est un ménage complexe dans lequel il n'y a ni couple ni famille monoparentale.

Les **personnes en emploi au sens du recensement de la population** sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du BIT qui concerne toutes les personnes ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence). La notion d'emploi au sens du recensement est donc plutôt restrictive par rapport à celle au sens du BIT. Certaines personnes peuvent, en effet, ne pas considérer que des emplois occasionnels méritent déclaration au recensement. Néanmoins, certaines activités, principalement bénévoles, peuvent être déclarées au recensement de la population.

Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

Le **recensement de la population** permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, nationalité, mode de transport, etc.) et de leurs logements (type de logement, type de construction, nombre de pièces, etc.) à un niveau géographique fin.

► Pour en savoir plus

- « [Politique de la ville : nouvelle cartographie des quartiers prioritaires depuis le 1^{er} janvier 2024](#) », vie-publique.fr, 2024.
- [Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains](#), JORF n° 0301 du 29 décembre 2023.
- [Insee, « En 2018, 8 habitants sur 100 vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville »](#), Communiqué de presse, 2021.
- [Renaud A., Sémecurbe F., « Les habitants des quartiers de la politique de la ville - La pauvreté côtoie d'autres fragilités »](#), Insee Première n° 1593, mai 2016.

